

RAPPORT ANNUEL 2025

uniprévoyance 
GROUPE
ugo 

SOMMAIRE

Extrait du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	p 4
Les Chiffres clés de l'Institution	p 15
La Gouvernance d'Uniprevoyance	p 18
Les Comptes	p 21
Annexes Comptables	p 26
Rapports des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels	p 58
Les Résolutions	p 70

Extrait du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

PREAMBULE

Le Conseil d'Administration établit annuellement un rapport de gestion sur l'exercice écoulé qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ce rapport fait partie du rapport annuel composé également des comptes et de leurs annexes.

Le présent rapport a été examiné et validé par le Conseil d'Administration de l'Institution le 1er avril 2026.

Il est présenté et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Uniprévoyance du 18 juin 2026.

CADRE GENERAL, ECONOMIQUE ET FINANCIER

CROISSANCE MODEREE MAIS FRAGILE – INFLATION EN NET RECUL ET POLITIQUE MONETAIRE EN TRANSITION

L'année 2025 a été marquée par un retour du risque géopolitique durable et un ordre mondial moins stable et plus conflictuel entre les grandes puissances économiques. Il est observé une réorientation des partenariats géopolitiques moins centrée sur l'occident.

La dynamique de la croissance mondiale est restée limitée (+3,2%/3,3%)¹ et proche de celle de 2024. La croissance est restée robuste en Asie (Chine, Inde) et l'année 2025 est de nouveau marquée par une divergence de croissance entre les Etats-Unis et l'Europe. La croissance du Produit Intérieur Brut des Etats-Unis a été de +2,3%¹ sur l'année, alors que celle de l'Union Européenne n'a augmenté que de 1,4%¹.

¹ Données encore provisoires à la date de rédaction du document

L'inflation a nettement reculé et s'est stabilisée. Dans ce contexte, les banques centrales ont poursuivi la baisse de leurs taux directeurs en 2025 selon des calendriers différents. La Banque Centrale Européenne (BCE) a baissé ses taux sur le premier semestre 2025 pour les ramener de 3,00% à 2,00% (taux de facilité de dépôt) fin 2025, par 3 diminutions successives puis elle les a stabilisés. La Banque Centrale Américaine (FED) a attendu septembre pour poursuivre la baisse en ramenant les taux de 4,25% à 3,75% fin 2025.

A la date de rédaction du document, il n'est pas anticipé de baisse de taux en 2026 de la part de la Banque Centrale Européenne.

En Europe, les disparités entre les pays du sud ou de l'est et du nord en termes de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) sont toujours d'actualité, avec des progressions plus fortes pour les premiers que pour les seconds (par exemple, +2,8%¹ pour l'Espagne et +0,3%¹ pour l'Allemagne).

Dans un contexte politique et budgétaire complexe, la croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) de la France s'établit à +0,9% en 2025 un peu-deçà de 2024 (+1,1%) et le taux de chômage a légèrement progressé en 2025 à 7,9%.

L'inflation a poursuivi sa baisse en France en 2025 et s'établit en moyenne annuelle à 0,7% (IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé – inflation totale)). Elle était de 2,3% en 2024.

PRINCIPALES REALISATIONS

SOLIDITE DU DEVELOPPEMENT

La progression du chiffre d'affaires est de nouveau en forte croissance en 2025 (+8,8%) confirmant la solidité de la dynamique de développement de l'Institution. Dans le même temps les effectifs assurés sont également en augmentation pour atteindre 1 510 000 personnes protégées. Ce résultat très positif est réalisé grâce un développement commercial soutenu et une croissance des portefeuilles assurés dans les tendances anticipées.

Concernant l'offre OCCEA (outil de souscription digital destiné aux courtiers), le développement de nouvelles offres spécifiques pour des partenaires de l'Institution s'est poursuivi et la mise en place d'API (« Application Programming Interface » ou « Interface de Programmation d'Application ») a été développée. En lien avec l'évolution de la réglementation, les mises en conformité des offres CCN (Conventions Collectives Nationales) se poursuivent. Des réflexions ont été entamées sur une refonte de l'outil afin de le rendre plus agile.

Le développement des offres de services s'est poursuivi avec la préparation du lancement au 1^{er} janvier 2026 d'un service aidant les salariés victimes de violence intrafamiliales. Les actions commerciales en soutien à l'inspection se sont poursuivies avec la refonte des présentations et la création de contenus spécifiques comme « Clair & Net » (la garantie de comprendre ses garanties). La solution digitale pour automatiser la remise des notices d'information et sécuriser la responsabilité juridique « E-Notice » a été étendue.

La communication vers les partenaires de l'Institution a été renforcée et l'Institution est restée présente sur les congrès ou les événements syndicaux. La promotion de l'action sociale a été accentuée lorsque cela était possible.

La fréquence de la communication institutionnelle externe via les réseaux sociaux a été renforcée et la stratégie de contenu a été adaptée aux attentes des lecteurs. Les thématiques de communication sur la santé mentale et la qualité de vie et des conditions de travail ont été priorisées car elles génèrent de plus forts taux d'engagement sur la page.

Dans le même temps, l'année commerciale a été complexe et les équipes ont participé à près de 50 appels d'offres grands comptes dont certains en défense de portefeuille. Avec l'impact de l'évolution du plafond de la Sécurité sociale et des nécessaires majorations de cotisations pour maintenir les équilibres des portefeuilles assurés dans un environnement de consommations santé et prévoyance toujours élevées, la croissance nette pour 2026 est anticipée positive à près de 2,0% du chiffre d'affaires.

TECHNIQUE / SOUSCRIPTION ET PRODUITS

Les équipes ont accompagné tout au long de l'année les réponses aux appels d'offres, le développement commercial ainsi que l'évolution et l'optimisation de l'offre OCCEA (outil de souscription digital destiné aux courtiers).

Dans un environnement marqué par des dépenses de santé et de prévoyance toujours plus élevées à la charge des organismes complémentaires, l'Institution a maintenu une politique rigoureuse de souscription et d'analyse des contrats, tant lors des appels d'offres que des renouvellements annuels, pour maintenir les équilibres techniques des portefeuilles assurés.

GESTION

Dans un contexte d'augmentation des volumes gérés par l'Institution, le projet « PEREC » (Prestations Equilibre Ressources et Charges) lancé fin 2024 a atteint ses objectifs : par exemple, les engagements de délais de traitement des prestations incapacité/invalidité sont tenus. Les équipes ont été renforcées, l'organisation des services a été adaptée et la prestation de débordement (gestion des prestations arrêt de travail) a été pérennisée auprès d'un partenaire spécialisé dans ces activités.

Les projets pour une meilleure maîtrise des risques et du pilotage des activités ont été poursuivis, avec notamment le renforcement permanent des actions de suivi de la délégation de gestion et de sa conformité (poursuite du déploiement des nouveaux protocoles de gestion et du contrôle des opérations déléguées) et de celles de recouvrement des cotisations dont les appels sont délégués par l'Institution.

GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Les principaux projets de l'année 2025 se sont articulés autour de :

- L'accompagnement dans le développement des activités et des services clients de l'Institution avec notamment la poursuite du développement de l'offre OCCEA (outil de souscription destiné aux courtiers) et la mise à disposition d'un extranet clients modernisé ;
- L'accélération du programme d'investissement pour renforcer la sécurisation des systèmes d'information, dans un contexte de risques cyber accrus (digitalisation des métiers de l'assurance et des relations avec les partenaires) ;
- La mise en place à la réglementation DORA (« Digital Operational Resilience Act » ou résilience numérique informatique) : mise en œuvre du plan d'action qui se poursuivra en 2026. Cette mise en œuvre a nécessité une mobilisation des équipes internes au-delà de la Direction des Systèmes d'Information (contrôle interne, gestion des risques, vérification de la conformité notamment)

La préparation de la mise en œuvre opérationnelle du premier lot du projet Open-Up (changement de l'outil de gestion des cotisations et des prestations) début 2026. Le pilotage du projet a été redéfini et les équipes ont été renforcées, pour permettre l'accélération de la réalisation et de la finalisation du projet pour la gestion directe. Ce projet concerne et implique l'ensemble des métiers de l'Institution.

ACTIVITES FINANCIERES, ACTUARIELLES ET PRUDENTIELLES

Afin de mieux répondre aux besoins des équipes commerciales et des partenaires et clients de l'Institution, une cartographie dynamique a été élaborée et mise à disposition début 2026. Les processus de réalisation et de mise à disposition des comptes clients ont été de nouveau optimisés. Les délais d'affectation des flux de cotisations et de prestations (gestion déléguée) ont été réduits pour atteindre un niveau historiquement bas tout en optimisant la qualité des affectations.

Dans un contexte de stabilisation de l'inflation et d'un environnement économique et budgétaire complexe, les grands principes de l'allocation stratégique et tactique des placements moyen/long terme ont été réaffirmés.

Dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat, l'Institution met en œuvre une politique pragmatique et progressive d'intégration et de développement de critères « ESG » (environnementaux, sociaux et gouvernance) notamment dans sa politique d'investissement, en accord avec ses valeurs de solidarité, d'écoute et de transparence. Les objectifs ont été révisés et le rapport adapté aux évolutions de la réglementation et des engagements de l'Institution en la matière. Compte tenu des évolutions des seuils d'application, Uniprévoyance n'est plus soumise au reporting réglementaire prévu par la CSRD (Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité). Comme d'autres acteurs du marché dans la même situation, une réflexion concernant une potentielle participation volontaire sera menée en 2026/2027.

Les conséquences sur le passage à la facturation électronique (septembre 2026) ont commencé à être étudiées.

D'une manière générale, les actions pour une meilleure maîtrise des risques et du pilotage des activités et une optimisation des processus de production réglementaire ont été poursuivies.

ADMINISTRATION GENERALE

Le marché du travail dans le secteur de l'assurance est resté encore tendu et en évolution en 2025, rendant complexes les recrutements et la fidélisation des collaborateurs. Toutefois, le taux de rotation du personnel est en baisse significative en 2025, notamment sur le second semestre de l'année.

Dans ce contexte, l'Institution a poursuivi les investissements pour développer la marque employeur. Parmi les plus marquants : la redynamisation de l'intranet collaborateurs avec près de 50 communications, l'organisation d'une journée de cohésion pour l'ensemble des collaborateurs et le maintien de moments conviviaux entre les salariés. Les rémunérations ont été augmentées dans le cadre de l'accord collectif sur les salaires 2025 et les performances récompensées par des augmentations individuelles. Le plan de développement des compétences a été maintenu, avec un budget supérieur aux obligations légales. Grâce à une politique sociale active en la matière, le score de l'index d'égalité hommes/femmes est resté à un niveau très élevé et en progression par rapport à celui de l'an passé (95/100 en 2025 vs 65/65 pour 3 critères (et un critère réglementairement non calculable) en 2024), la promotion de l'alternance a été réaffirmée avec une augmentation des embauches et les compétences de nouveau renforcées.

Dans le cadre d'une volonté de développement de la prise en compte de critères « ESG » (environnementaux, sociaux et gouvernance) dans l'ensemble des activités de l'Institution, Uniprévoyance a poursuivi en 2025 le programme de formation de 2 ans de la Climate School, avec un objectif ambitieux de former 100% des collaborateurs. L'année a été rythmée par des événements ponctuels solidaires et autour de la santé et des conditions de travail.

SGAPS UGO

Les actions de coordination entre les membres et les mises en œuvre de synergies se sont poursuivies avec notamment pour Uniprévoyance, les actions de développement (appels d'offres communs et OCCEA), la mutualisation des fonctions clés, de celle de direction générale avec Smatis France et d'une direction commune des systèmes d'informations. Les équipes parisiennes de Smatis, MCCI et Uniprévoyance partagent également des locaux communs à Montreuil (93).

Les actions ont été développées en 2025 avec notamment :

- L'apport de délégation de gestion santé à Smatis par Uniprévoyance et la progression significative du chiffre d'affaires réalisé en commun ;
- L'utilisation du SAV Smatis France par Uniprévoyance en support des clients de l'Institution pour les aider dans leurs démarches, dès que cela est nécessaire et pertinent ;
- La recherche systématique de convergence et mutualisation au sein de la Direction commune des Systèmes d'Information entre Smatis France et Uniprévoyance (fournisseurs, méthodes, tests, projets... notamment en termes de sécurisation des systèmes d'information) ;
- La réalisation des travaux de mise en conformité à la réglementation DORA (« Digital Operational Resilience Act » ou « résilience numérique informatique »), avec un prestataire commun à 2 des 3 entités ;
- L'analyse des obligations pour la mise en œuvre de la facturation électronique.

ACTION SOCIALE

L'institution a poursuivi la promotion de l'action sociale au cours de l'année 2025. Le handicap et les soins dentaires restent les premiers postes des aides accordées.

RESULTATS GLOBAUX : CROISSANCE, FONDAMENTAUX SOLIDES ET RESILIENCE

Le chiffre d'affaires est de nouveau en forte croissance en 2025 (+8,8%), confirmant la solidité de la dynamique de développement de l'Institution. Ce résultat très positif est réalisé grâce à un développement commercial soutenu et une croissance des portefeuilles assurés dans les tendances anticipées:

- De nouveaux clients ont fait confiance à Uniprévoyance pour assurer leurs salariés et des clients en portefeuille ont confié des volumes d'activité supplémentaires à l'Institution ;
- Une croissance encore marquée des cotisations de certains portefeuilles assurés (grands comptes et branches), en lien avec les renégociations effectuées et les évolutions des salaires ;
- Un développement du chiffre d'affaires plus marqué pour l'activité prévoyance avec une croissance proche de 20,0% grâce à la souscription de contrats auprès d'entreprises de taille significative. La progression de l'activité santé est +3,0%.
- La croissance de l'activité est portée par le segment de marché des grands comptes sur-mesure. Le développement du segment standard (dont OCCEA (outil de souscription digital mis à la disposition des courtiers)) est moins significatif en 2025 par rapport à 2024.

Les effectifs assurés progressent pour atteindre 1 510 000 personnes protégées.

Le niveau de sinistralité reste soutenu et marqué par l'environnement macro-économique : inflation des dépenses en santé, nombre des arrêts de travail et absentéisme toujours élevés, vieillissement de la population active, progression des indemnités et des rentes versées en lien avec l'évolution des salaires, les revalorisations de prestations ... et les décisions gouvernementales (désengagements, revalorisations des actes...). Il est en partie compensé par l'évolution de la règle de sélection des dossiers provisionnés et l'augmentation des taux des rendements financiers (taux technique ou d'actualisation) générant toutes choses égales par ailleurs, une baisse du montant provisionné pour couvrir les engagements longs.

La politique de souscription rigoureuse, la surveillance du portefeuille, l'aménagement des garanties et l'augmentation des cotisations appelées auprès des entreprises lorsque cela était nécessaire ont permis de maintenir les équilibres techniques bruts de l'Institution.

Une évolution mesurée des investissements pour accompagner le développement de l'Institution et les évolutions réglementaires, des dépenses récurrentes maîtrisées dans un marché de l'emploi encore tendu et en évolution et la recherche systématique du partage de ressources communes dans le cadre de la SGAPS UGO, permettent de consolider la solidité financière de l'Institution et démontrent une fois de plus la capacité de résilience de celle-ci. Les fondamentaux de l'Institution ont été maintenus à des niveaux satisfaisants.

Le taux de redistribution des cotisations encaissées est dans les objectifs fixés et en progression. Il reste l'un des meilleurs du marché à plus de 90% des cotisations encaissées.

L'environnement financier reste complexe et volatile y compris sur les marchés obligataires. Les marchés actions ont été de nouveau positifs en 2025 permettant de réaliser des arbitrages sur les positions détenues sur ces marchés. L'Institution a également su tirer profit des évolutions de taux et des épisodes de volatilité pour ajuster son positionnement en améliorant le taux de rendement moyen de ses portefeuilles obligataires et monétaires. En lien avec la baisse des taux de la Banque Centrale Européenne (BCE), le résultat de la gestion des placements est en retrait par rapport à 2024, avec la diminution anticipée des revenus générés par la gestion de la trésorerie.

L'impôt sur les sociétés a été déterminé selon la réglementation en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Le résultat net est positif en 2025 et s'élève +2,5 M€ (+3,8 M€ en 2024). Le montant des fonds propres à fin 2025 de l'Institution est de 141,7 M€, soit une augmentation de 1,8% limitée au seul résultat de l'exercice. Le taux de rentabilité des fonds propres est un peu supérieur à +1,5%.

Le taux de couverture du capital de solvabilité requis fait l'objet d'une communication détaillée dans le cadre d'un rapport distinct, nommé « Rapport sur la solvabilité et la situation financière » (ou « SFCR »). Pour information dans le présent rapport, la solvabilité de l'Institution reste solide avec un taux de couverture du capital de solvabilité requis de 373% en progression de 15 points.

AUTRES INFORMATIONS

Après des semaines de négociation, les forces américaines et israéliennes ont lancé une campagne de frappes aéronavales massives contre l'Iran le 28 février 2026. Depuis le conflit s'est étendu à l'ensemble de la région du Moyen-Orient et le détroit d'Ormuz a été fermé par l'Iran, entraînant un arrêt quasi-total du trafic maritime et affectant environ 20% de l'approvisionnement mondial en pétrole. Consécutivement, le prix du baril de pétrole s'est envolé et de la volatilité est observée sur les marchés boursiers.

Uniprévoyance n'a pas identifié d'impact direct ou indirect sur les comptes annuels 2025 tels qu'établis et arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Institution le 1^{er} avril 2026.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2025 et le 1er avril 2026, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Institution.

PERSPECTIVES

Les axes stratégiques de l'Institution sont reconduits pour 2026 avec une attention particulière qui sera portée à l'évolution de l'environnement économique, politique et budgétaire de la France. La taxe exceptionnelle de 2,05% sur les cotisations santé 2026 votée en fin d'année 2025 en est un exemple. Le contexte géopolitique instable et dégradé depuis février 2026 sera également surveillé.

L'Institution sera vigilante à l'évolution du niveau de sinistralité des contrats santé et prévoyance et des décisions gouvernementales (désengagements, revalorisation des actes...) qui pèsent sur les équilibres techniques bruts de l'Institution. Dans ce cadre, l'Institution devrait de nouveau connaître une croissance de son chiffre d'affaires mais dans des proportions moindres que 2025.

Dans le même temps, Uniprévoyance doit faire face à un enjeu majeur qu'est la sécurisation de ses systèmes d'information dont Open-Up fait partie. Les projets en lien avec la sécurisation vont se concentrer en 2026 et 2027 avec des conséquences sur les résultats de l'Institution.

Après une première étape importante franchie début 2026 (mise en production d'un premier lot en production), la construction du futur système d'information (projet Open Up - changement de l'outil de gestion des cotisations et des prestations) va se poursuivre avec l'objectif d'une migration de la gestion directe début 2027.

Concernant les autres charges de l'Institution, elles sont anticipées dans la mesure du possible, à iso-périmètre d'actions de 2025, notamment en termes d'effectifs salariés et de ressources allouées aux projets. Dans un environnement soumis aux innovations d'un marché très concurrentiel (nouveaux services), l'Institution se doit de continuer d'investir pour poursuivre le développement de son activité et l'amélioration du service apporté aux clients.

Les réflexions entamées sur une refonte de l'outil OCCEA (outil de souscription digital mis à la disposition des courtiers (produits standards) afin de le rendre plus agile vont se poursuivre et se traduire par une première concrétisation en 2026. La recherche de nouveaux partenaires et le développement des API (« Application Programming Interface » ou « Interface de Programmation d'Application ») pour faciliter l'accès à l'outil, vont se poursuivre en 2026.

Afin de mieux répondre aux besoins des équipes commerciales et des partenaires et clients de l'Institution, le projet de modernisation des processus de souscription des contrats sur-mesure pour la prévoyance a débuté en 2026 (édition automatique des contrats et paramétrage des contrats simplifié) ;

Face à un marché du travail qui reste complexe dans le secteur de l'assurance et plus spécifiquement dans certaines fonctions (actuariat, souscription, informatique, comptabilité ...), Uniprévoyance a pour principal challenge en 2026 de finaliser les derniers recrutements et de fidéliser les équipes et les compétences, en poursuivant le développement de la marque employeur et en accroissant l'attractivité de l'entreprise.

Consciente des enjeux en la matière, les investissements relatifs aux problématiques de durabilité vont être poursuivis. Les actions pour favoriser le recrutement ou le recours à des travailleurs en situation de handicap vont être maintenues. Les politiques relatives aux problématiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ainsi que les objectifs de l'Institution en la matière vont être précisés et accentués, notamment en lien notamment avec l'article 29 de la Loi Energie Climat. Le programme de la formation de la Climate School va être finalisé et d'autres actions de formation seront mises en œuvre. Une première réflexion concernant une potentielle participation volontaire à la directive européenne CSRD (Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité) sera menée en 2026.

De nouveaux projets de développement et d'adaptation de produits et services innovants seront entrepris et mis en œuvre. La digitalisation des activités et l'utilisation des données DSN (Déclaration Sociale Nominative) vont être renforcées, couplée avec l'introduction de l'IA dans les processus et projets de l'Institution. La facturation électronique va être mise en place. Dans le même temps, la réflexion va être menée pour aboutir à un projet visant à mieux structurer la Relation Clients.

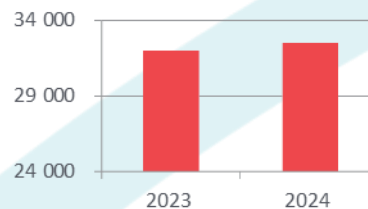
Les projets pour une meilleure maîtrise des risques et de pilotage des activités seront poursuivis. La protection des données personnelles, les risques cyber, la délégation de gestion, la formalisation de la qualité des données concourants aux calculs prudentiels et la préparation à l'audit légal du bilan prudentiel seront particulièrement surveillés.

Enfin, l'optimisation des coûts de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de la SGAPS UGO sera poursuivie, en particulier par un partage toujours plus important des ressources.

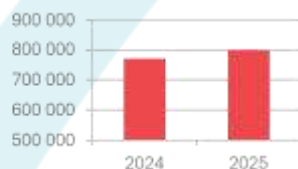
Les chiffres clés de l'Institution

Les entreprises – Les assurés

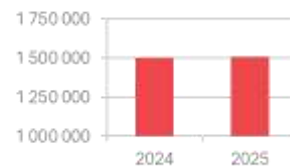
32 500
entreprises adhérentes



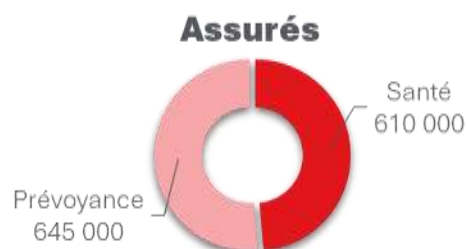
800 000
assurés



1 510 000
personnes protégées



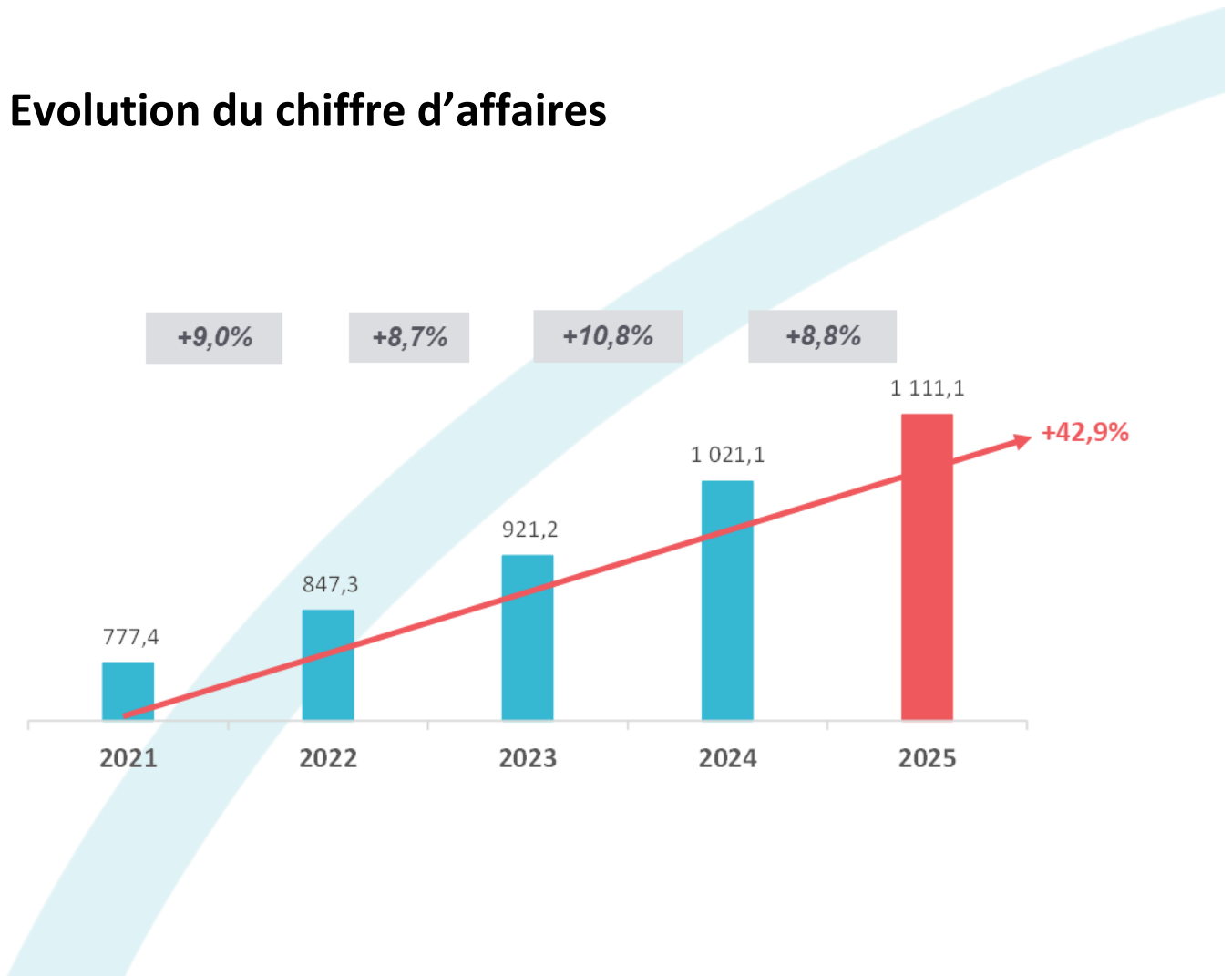
Assurés par garantie :



Chiffre d'affaires

1 111M€

Evolution du chiffre d'affaires



Répartition du chiffre d'affaires



Résultats des trois derniers exercices

En M€	2023	2024	2025
Fonds propres	135,4	139,2	141,7
Provisions techniques brutes	1 347,6	1 369,4	1421,3
Cotisations	921,3	1 021,1	1 111,1
Charge de sinistres	839,6	878,1	956,3
Résultat non-vie	+1,3	+2,4	+0,7
Résultat vie	+1,3	+0,3	+1,0
Résultat de l'exercice	+2,8	+3,8	+2,5

La Gouvernance d'uniprévoyance au 31/12/2025

Conseil d'Administration

Collège PARTICIPANTS	
HOCHARD Pascal Vice- Président	Capgemini-CFE-CGC
BOUTCHICHE Menouar	AEES CFDT
BRAHMI Halim	Intermarché-CGT
CASTELAIN Francis	Enseignement Privé SNEC-CFTC
DENIS Valérie	Sodexo – CFE-CGC
DOUALI Nadia	Danone CFDT
DOUIN Dominique	Bigard - FO
ETEVE Béatrice	Enseignement Privé SNEC-CFTC
HENRIO Philippe	Bigard CFE-CGC
JOURDAINE Thierry	Bouygues Construction-FO
LAVALLEE Sarah	Galeries Lafayette-CFTC
PETITJEAN Amélie	Castorama-CGT
PONSOL Marc	Intermarché-CGT

Collège ADHERENTS	
GRISON Valérie Présidente	Bouygues-TF1
BLANCQUART Emmanuelle	GHICL – Groupe Hospitalier de l'Institut Catholique
BOUCHER Jérôme	Alberich Conseil
JUGIE Claude	Enseignement Privé
LAFLORENTIE Alain	Enseignement Privé
LAFONT Florian	Safran
LECAT Bernard	Sarl Californie
LEDUC Olivier	BOUDET et Associés
LE MOAL Noémie	Bouygues Telecom
MOLITOR Carine	Accor Invest Essendi
PETIT Florence	Bouygues SA
PICHON Jean-Gabriel	Bouygues SA
RICHARD Edouard	KPMG
VERZAUX Laurent	Cabinet Médical

Jacques NINEY, Conseil Technique

Les Commissions au 31/12/2025

COMMISSION SOCIALE

Collège Adhérents

Jérôme BOUCHER
Alain LAFLORENTIE
Bernard LECAT
Florence PETIT
Alain VERZAUX

Collège Participants

Nadia DOUALI
Pascal HOCHARD
Thierry JOURDAINE
Sarah LAVALLEE
Marc PONSOL

Jacques NINEY - Conseiller

La commission sociale a tenu 10 réunions en 2025

COMMISSION FINANCIERE

Collège Adhérents

Valérie GRISON
Olivier LEDUC
Noémie LE MOAL
Jean-Gabriel PICHON
Florence PETIT

Collège Participants

Menouar BOUTCHICHE
Béatrice ETEVE
Pascal HOCHARD
Thierry JOURDAINE
Amélie PETITJEAN

La commission financière a tenu 2 réunions en 2025

COMMISSION AUDIT ET GESTION DES RISQUES

Collège Adhérents

Jérôme BOUCHER
Florian LAFONT
Edouard RICHARD

Collège Participants

Menouar BOUTCHICHE
Béatrice ETEVE
Thierry JOURDAINE

La commission d'audit et de gestion des risques a tenu 4 réunions en 2025

COMMISSION COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT**Collège Adhérents**

Valérie GRISON
 Claude JUGIE
 Bernard LECAT
 Noémie LE MOAL
 Florence PETIT

Collège Participants

Halim BRAHMI
 Menouar BOUTCHICHE
 Francis CASTELAIN
 Pascal HOCHARD
 Thierry JOURDAINE

La commission communication et développement a tenu 2 réunions en 2025

COMMISSION INFORMATIQUE**Collège Adhérents**

Bernard LECAT
 Olivier LEDUC
 Edouard RICHARD
 Laurent VERZAUX

Collège Participants

Menouar BOUTCHICHE
 Francis CASTELAIN
 Pascal HOCHARD
 Amélie PETITJEAN

La commission informatique a tenu 4 réunions en 2025

COMMISSION NOMINATIONS ET REMUNERATIONS**Collège Adhérents**

Emmanuelle BLANCQUART
 Valérie GRISON
 Carine MOLITOR

Collège Participants

Menouar BOUTCHICHE
 Pascal HOCHARD
 Thierry JOURDAINE

La commission nominations et rémunérations a tenu 1 réunion en 2025

Les Comptes & Annexes comptables

BILAN ACTIF AU 31/12/2025 (en K€uros)

ACTIF (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
A2-Actifs incorporels	815	807
A3-Placements	370 374	354 239
A2C-Autres placements	178 022	178 002
A2D-Dépôts espèces chez les cédantes	192 352	176 237
A5-Part des cessionnaires	1 399 893	1 349 314
A4B-Provisions d'assurance Vie	236 122	239 730
A4C-Provisions pour sinistres Vie	78 042	85 091
A4D-Provisions pour sinistres Non Vie	190 135	186 956
A4E-Provisions participation excédent & ristour Vie	8 747	5 185
A4F-Provisions participation excédent & ristou Non Vie	33 168	20 938
A4G-Provisions pour égalisation Vie	25 760	15 259
A4H-Provisions pour égalisation Non Vie	20 553	12 701
A4I-Autres provisions techniques Vie	1 149	968
A4J-Autres provisions techniques Non Vie	806 219	782 484
A6-Créances	290 957	278 753
A7-Autres Actifs	1 914	1 482
A6A-Actifs corporels d'exploitation	1 043	1 339
A6B-Avoirs en banque, CCP et caisse	871	144
A8-Comptes de régularisation- Actif	3 086	2 793
Total	2 067 040	1 987 388

BILAN PASSIF AU 31/12/2025 (en K€uros)

PASSIF (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
B1-Fonds Propres	139 718	137 231
B1A-Fonds d'établissement & développement	5 000	5 000
B1C-Autres réserves	132 179	128 385
B1D-Report à nouveau	0	0
B1E-Résultat de l'exercice	2 538	3 846
B2-Passif subordonnées	2 000	2 000
B3-Provisions Techniques Brutes	1 421 326	1 369 389
B3B-Provisions d'assurance Vie	236 324	239 935
B3C-Provisions pour sinistres Vie	78 073	85 122
B3D-Provisions pour sinistres non Vie	204 489	200 929
B3E-Provisions participation excédent & risque Vie	8 747	5 185
B3F-Prov/particip° excédent & ristourne non vie	38 417	25 238
B3G-Provisions pour égalisation Vie	25 760	15 259
B3H-Provisions pour égalisation Non Vie	20 553	12 701
B3I-Autres provisions techniques Vie	1 149	968
B3J-Autres provisions techniques Non Vie	807 815	784 051
B5-Provisions pour risques et charges	471	534
B6-Depôts espèces des réassureurs	193 911	168 411
B7-Autres Dettes	308 622	308 846
B8-Comptes de régularisation- Passif	992	977
TOTAL	2 067 040	1 987 388

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

HORS BILAN en K€	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	2 494	3 220
Caution bancaire	-	-
Nantissements donnés en couverture des engagements techniques	1 540	2 347
Autres engagements donnés	955	872
Engagements reçus	1 045 665	998 709
Nantissements reçus en couverture des engagements techniques	1 045 665	998 709

COMPTE TECHNIQUE VIE AU 31/12/2025 (en K€uros)

TECHNIQUE VIE (en K€)	Opérations Brutes (A) 2025	Cession & Rétrocessions (B) 2025	Opérations Nettes (A+B) 2025	Opérations Nettes 2024
E01-- Cotisations Acquises Vie	149 561	-149 338	223	0
E02-- Produits des Placements	5 601	0	5 601	7 241
E02A--Revenus des Placements Vie	3 248	0	3 248	3 526
E02B--Autres Produits des Placements	182	0	182	232
E02C--Produits de Réalisation des Placements	2 171	0	2 171	3 483
E04-- Autres Produits techniques Vie	4 872	0	4 872	4 333
E05-- Charges sinistres Vie	-94 223	93 045	-1 178	-1 708
E05A--Prestations et Frais payés	-101 272	100 094	-1 146	-1 708
E05C--Variation provisions Techniques	7 049	-7 049	-26	0
E06--Charge de provisions assur Vie	-7 068	7 071	3	-4
E06A--Provisions Vie affaire directe	4 779	-4 776	3	-4
E06B--Provisions Vie acceptations	-1 168	1 168	0	0
E06C--Provisions d égalisation Vie acceptation	-10 500	10 500	0	0
E06D--Autres Provisions Techniques	-179	179	0	0
E07--Participation résultat Vie	-3 556	3 562	5	63
E08--Frais acquisition et administration	-7 740	5 633	-2 107	-1 570
E08A--Frais acquisition Vie	-4 555	4 044	-512	-404
E08B--Frais administration Vie	-3 185	1 590	-1 596	-1 166
E09--Charges des placements	-1 453	0	-1 453	-1 784
E09A--Frais gestion	-717	0	-717	-1 242
E09B--Autres charges de placements	-643	0	-643	-542
E09C--Pertes / placements	-93	0	-93	0
E11--Autres charges techniques Vie	-823	0	-823	-909
E12--Produits des placements transférés	-4 110	0	-4 110	-5 403
Résultat Technique des opérations VIE	41 060	-40 027	1 033	258

COMPTE TECHNIQUE NON VIE AU 31/12/2025 (en K€uros)

TECHNIQUE NON VIE (en K€)	Opérations Brutes (A) 2025	Cession & Rétrocessions (B) 2025	Opérations Nettes (A+B) 2025	Opérations Nettes 2024
D01--Cotisations acquises	961 500	-933 798	27 702	24 703
D02--Produits placements alloués au compte non technique	647	0	647	824
D03--Autres produits techniques	20 004	0	20 004	18 318
D04--Charges de sinistres	-830 925	804 537	-26 389	-27 219
D04AA--Sinistres capitaux payés non vie	-827 365	801 357	-26 007	-26 491
D04CA--Variation des provisions non vie	-3 561	3 179	-381	-728
D05--Charges autres provisions techniques	-24 035	24 005	-30	-111
D06--Participation au résultat	-12 762	12 230	-532	1 203
D07--Frais acquisition et administration	-54 579	40 498	-14 081	-9 351
D07A--Frais acquisition non vie	-28 072	24 575	-3 497	-2 605
D07B--Frais administration non vie	-26 507	15 923	-10 584	-6 745
D08--Autres charges techniques	-6 587	0	-6 587	-5 996
D09--Charge provision pour égalisation	-7 851	7 851	0	0
Résultat Technique des opérations NON VIE	45 410	-44 677	733	2 372

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE AU 31/12/2024 (en K€uros)

NON TECHNIQUE (en K€)	Opérations Nettes 2025	Opérations Nettes 2024
Résultat technique Non Vie	733	2 372
Résultat technique Vie	1 033	258
F04--Produits placements alloués Vie	4 110	5 403
F06--Produits placements alloués non vie	-647	-824
F07--Autres Produits Non Technique	1 367	1 822
F08--Autres Charges Non Technique	-2 372	-3 651
F09--Résultat exceptionnel	-3	1
F10--Impôts sur les bénéfices	-1 684	-1 535
RESULTAT NON TECHNIQUE	772	1 216
RESULTAT GLOBAL	2 538	3 846

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

A – REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-11 du 26 novembre 2015 dans sa version consolidée au 31 décembre 2024 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance modifié par les règlements ANC n°2016-12, n°2018-08, n°2019-07 et n°2020-11. A défaut de dispositions spécifiques prévues aux règlements ANC précités, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sont applicables. Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

La présente annexe est établie conformément aux dispositions du Chapitre III du Titre II, Livre IV du règlement ANC n°2015-11. L'annexe est constituée de toutes les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière d'Uniprévoyance, des risques qu'elle assume, et de ses résultats. Sans préjudice des obligations légales et réglementaires qui leur sont applicables, la production de ces informations n'est requise que pour autant qu'elles ont une importance significative.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'ANC (ANC) n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. A défaut de dispositions spécifiques prévues dans ce règlement, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers sont applicables. Ce règlement introduit de nouveaux modèles de présentation des états financiers.

B – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Croissance modérée mais fragile – Inflation en net recul et politique monétaire en transition

L'année 2025 a été marquée par un retour du risque géopolitique durable et un ordre mondial moins stable et plus conflictuel entre les grandes puissances économiques. Il est observé une réorientation des partenariats géopolitiques moins centrée sur l'occident.

La dynamique de la croissance mondiale est restée limitée (+3,2%/3,3%)² et proche de celle de 2024. La croissance est restée robuste en Asie (Chine, Inde) et l'année 2025 est de nouveau marquée par une divergence de croissance entre les Etats-Unis et l'Europe. La croissance du Produit Intérieur Brut des

² Données encore provisoires à la date de rédaction du document

Etats-Unis a été de +2,3%¹ sur l'année, alors que celle de l'Union Européenne n'a augmenté que de 1,4%¹.

L'inflation a nettement reculé et s'est stabilisée. Dans ce contexte, les banques centrales ont poursuivi la baisse de leurs taux directeurs en 2025 selon des calendriers différents. La Banque Centrale Européenne (BCE) a baissé ses taux sur le premier semestre 2025 pour les ramener de 3,00% à 2,00% (taux de facilité de dépôt) fin 2025, par 3 diminutions successives puis elle les a stabilisés. La Banque Centrale Américaine (FED) a attendu septembre pour poursuivre la baisse en ramenant les taux de 4,25% à 3,75% fin 2025.

A la date de rédaction du document, il n'est pas anticipé de baisse de taux en 2026 de la part de la Banque Centrale Européenne.

En Europe, les disparités entre les pays du sud ou de l'est et du nord en termes de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) sont toujours d'actualité, avec des progressions plus fortes pour les premiers que pour les seconds (par exemple, +2,8%¹ pour l'Espagne et +0,3%¹ pour l'Allemagne).

Dans un contexte politique et budgétaire complexe, la croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) de la France s'établit à +0,9% en 2025 un peu-deçà de 2024 (+1,1%) et le taux de chômage a légèrement progressé en 2025 à 7,9%.

L'inflation a poursuivi sa baisse en France en 2025 et s'établit en moyenne annuelle à 0,7% (IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé – inflation totale)). Elle était de 2,3% en 2024.

Résultats globaux de l'Institution – croissance, fondamentaux solides et résilience

Le chiffre d'affaires est de nouveau en forte croissance en 2025 (+8,8% à 1 111,1M€), confirmant la solidité de la dynamique de développement de l'Institution. Ce résultat très positif est réalisé grâce à un développement commercial soutenu et une croissance des portefeuilles assurés dans les tendances anticipées :

- De nouveaux clients ont fait confiance à Uniprévoyance pour assurer leurs salariés et des clients en portefeuille ont confié des volumes d'activité supplémentaires à l'Institution ;
- Une croissance encore marquée des cotisations de certains portefeuilles assurés (grands comptes et branches), en lien avec les négociations effectuées et les évolutions des salaires ;
- Un développement du chiffre d'affaires plus marqué pour l'activité prévoyance avec une croissance proche de 20,0% grâce à la souscription de contrats auprès d'entreprises de taille significative. La progression de l'activité santé est +3,0% ;
- La croissance de l'activité est portée par le segment de marché des grands comptes sur-mesure. Le développement du segment standard (dont OCCEA (outil de souscription digital mis à la disposition des courtiers)) est moins significatif en 2025 par rapport à 2024.

Les effectifs assurés progressent pour atteindre 1 510 000 personnes protégées.

Le niveau de sinistralité reste soutenu et marqué par l'environnement macro-économique : inflation des dépenses en santé, nombre des arrêts de travail et absentéisme toujours élevés, vieillissement de la population active, progression des indemnités et des rentes versées en lien avec l'évolution des salaires, les revalorisations de prestations ... et les décisions gouvernementales (désengagements, revalorisations des actes...). Il est en partie compensé par l'évolution de la règle de sélection des dossiers provisionnés et l'augmentation des taux des rendements financiers (taux technique ou d'actualisation) générant toutes choses égales par ailleurs, une baisse du montant provisionné pour couvrir les engagements longs.

La politique de souscription rigoureuse, la surveillance du portefeuille, l'aménagement des garanties et l'augmentation des cotisations appelées auprès des entreprises lorsque cela était nécessaire ont permis de maintenir les équilibres techniques bruts de l'Institution.

Une évolution mesurée des investissements pour accompagner le développement de l'Institution et les évolutions réglementaires, des dépenses récurrentes maîtrisées dans un marché de l'emploi encore tendu et en évolution et la recherche systématique du partage de ressources communes dans le cadre de la SGAPS UGO, permettent de consolider la solidité financière de l'Institution et démontrent une fois de plus la capacité de résilience de celle-ci. Les fondamentaux de l'Institution ont été maintenus à des niveaux satisfaisants.

Le taux de redistribution des cotisations encaissées est dans les objectifs fixés et en progression. Il reste l'un des meilleurs du marché à plus de 90% des cotisations encaissées.

L'environnement financier reste complexe et volatile y compris sur les marchés obligataires. Les marchés actions ont été de nouveau positifs en 2025 permettant de réaliser des arbitrages sur les positions détenues sur ces marchés. L'Institution a également su tirer profit des évolutions de taux et des épisodes de volatilité pour ajuster son positionnement en améliorant le taux de rendement moyen de ses portefeuilles obligataires et monétaires. En lien avec la baisse des taux de la Banque Centrale Européenne (BCE), le résultat de la gestion des placements est en retrait par rapport à 2024, avec la diminution anticipée des revenus générés par la gestion de la trésorerie.

L'impôt sur les sociétés a été déterminé selon la réglementation en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Le résultat net est positif en 2025 et s'élève +2,5 M€ (+3,9 M€ en 2024).

Autres informations

Dans un contexte d'un environnement de l'assurance en pleine mutation, Smatis France et Uniprévoyance ont fait le choix de constituer fin 2016, un groupe prudentiel « UGO » (sous la forme juridique d'une SGAPS), dans le respect de leurs identités, afin de s'enrichir de leurs différences et de leurs complémentarités. La MCCI a rejoint UGO au 1^{er} janvier 2018.

C – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

C-1 CHANGEMENTS DANS LES REGLES ET METHODES COMPTABLES, D'ESTIMATION OU DE PRESENTATION

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 et en l'absence de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, l'Institution applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ces évolutions constituent un changement de méthode comptable, conformément aux dispositions du règlement. Pour Uniprévoyance cette première application est sans conséquence sur les exercices antérieurs et sans aucun impact sur les comptes clos au 31 décembre 2025.

C-2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Après des semaines de négociation, les forces américaines et israéliennes ont lancé une campagne de frappes aéronavales massives contre l'Iran le 28 février 2026. Depuis le conflit s'est étendu à l'ensemble de la région du Moyen-Orient et le détroit d'Ormuz a été fermé par l'Iran, entraînant un arrêt quasi-total du trafic maritime et affectant environ 20% de l'approvisionnement mondial en pétrole. Consécutivement, le prix du baril de pétrole s'est envolé et de la volatilité est observée sur les marchés financiers (actions et taux notamment).

Uniprévoyance n'a pas identifié d'impact direct ou indirect sur les comptes annuels 2025 tels qu'établis et arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Institution le 1er avril 2026.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2025 et le 1er avril 2026, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Institution.

C-3 COMBINAISON DES COMPTES

En application de l'article R345-1-2 du code des assurances, et conformément à la convention signée le 12 décembre 2017, les comptes d'Uniprévoyance sont intégrés dans le périmètre de combinaison de la SGAPS UGO depuis l'exercice 2017.

ACTIFS

C-4 ACTIFS INCORPORELS

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement des logiciels et progiciels acquis ou créés. Les développements informatiques spécifiques sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de quatre ans.

C-5 PLACEMENTS

C-5.1 Immeubles - Terrains et constructions

Au 31 décembre 2025, l'Institution ne détient pas de patrimoine immobilier.

C-5.2 Titres de participation

Une entreprise avec laquelle existe un lien de participation est celle dont la possession durable est utile à l'entreprise. Sont présumés être des titres de participation, les titres représentant au moins 10% du capital d'une entreprise.

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'utilité. Cette dernière valeur est fondée notamment sur la quote-part détenue par l'Institution dans les capitaux propres de l'entreprise détenue.

Au 31 décembre 2025, l'Institution ne détient pas de titres de participation.

C-5.3 Titres à revenus fixes

Il s'agit principalement des obligations non indexées et des titres de créances négociables. Conformément à l'article 122.1 et suivant du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 faisant référence au R 343-9 du code des assurances, les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur coût d'achat hors intérêts courus à la date d'acquisition. Les intérêts courus sont inscrits dans un compte de régularisation. Conformément aux articles 122-1 et suivants, lorsque la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence déterminée pour chaque ligne de titre est rapportée actuariellement au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

Il n'est pas constitué de provision au titre des moins-values résultant de la différence entre la valeur comptable, corrigée de l'amortissement de la décote ou de la surcote, et la valeur de réalisation des titres à la clôture de l'exercice.

Conformément à l'article 123-1 du règlement ANC 2015-11 une provision pour dépréciation est enregistrée s'il existe un risque de crédit avéré de l'émetteur et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

L'Institution procède, à la clôture de chaque exercice, à une analyse détaillée de son exposition aux dettes souveraines et aux risques pays des émetteurs privés. L'analyse sur les émetteurs privés est complétée d'une analyse crédit.

Les conclusions de ces analyses n'ont pas révélé un risque de contrepartie avéré ou potentiel sur les titres détenus en portefeuille. Aucune provision pour dépréciation n'a donc été constituée à ce titre dans les comptes 2025.

C-5.4 Placements financiers autres que les titres à revenus fixes et les titres de participation

Cette rubrique concerne essentiellement les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (« SICAV »), les parts de Fonds Communs de Placement (« FCP ») et de Sociétés Civiles de Placement Immobilier (« SCPI ») détenues par l'Institution. Conformément à l'article 121.2 du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015, ces placements sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat. En fin d'exercice, ils font l'objet d'une évaluation sur la base du dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque celle-ci revêt un caractère durable. Conformément à l'article 123-10 du règlement ANC 2015-11 le caractère durable d'une dépréciation est apprécié au regard des critères suivants :

1. il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
2. le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;
3. il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - a. la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;
 - b. la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20% est présumée durablement dépréciée. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20% à 30%. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPC et les valeurs étrangères ;
 - c. l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;
 - d. les difficultés de cession de ce placement ;

- e. les causes de cette baisse ou de ces difficultés, telles que, par exemple, la dégradation de l'adaptation d'un bien au marché, ou le constat de son inadaptabilité ;
- f. l'existence d'un risque de crédit avéré au sens de l'article 123-2 du présent règlement.

Etant donné le contexte de marché, Uniprévoyance a fait le choix de conserver le critère de présomption de dépréciation durable à 20% dans ses comptes 2025.

S'agissant d'un critère de présomption, celui-ci est complété d'une analyse détaillée de chacun des titres en portefeuille à la clôture de l'exercice pour déterminer le périmètre définitif des placements faisant l'objet d'une provision pour dépréciation durable.

La dépréciation constatée correspond alors à la différence entre le coût historique (valeur d'acquisition) et la valeur de réalisation du titre à la clôture de l'exercice.

Après application de ces critères à l'analyse du portefeuille, la provision pour dépréciation durable a été complétée pour atteindre 1 038 K€ à fin 2025.

C-5.5 Cessions de titres en portefeuille

Conformément à l'article 122.4 du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015, les cessions de titres sont réputées porter par priorité sur les titres de même nature acquis ou souscrits à la date la plus ancienne.

C-5.6 Créances pour espèces déposées chez les cédantes

Conformément à l'article R 332-16 du code des assurances, il est inscrit dans les comptes de l'Institution des dépôts d'espèces en garantie des engagements reçus.

C-6 PART DES CESSIONNAIRES

Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités de réassurance. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes, sans toutefois pouvoir excéder le montant mis à charge des réassureurs par l'application des traités.

C-7 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée tenant compte des perspectives de recouvrement. Elles comprennent notamment les autres créances nées d'opérations directes d'assurance et les comptes courants vis-à-vis des cédantes.

C-7.1 Autres créances nées d'opérations directes : créances relatives aux entreprises adhérentes

Il s'agit des cotisations émises, relatives principalement au dernier trimestre de l'exercice et qui sont encaissées au cours de l'exercice suivant.

L'évaluation des cotisations des entreprises adhérentes repose pour l'essentiel sur les déclarations des entreprises en cours ou en fin d'exercice (bordereau d'appel, déclaration sociale nominative). En complément, une fraction des cotisations fait l'objet d'une évaluation provisoire, reposant sur les informations disponibles par l'Institution à la date de clôture de l'exercice. Cette évaluation concerne les situations suivantes :

- les sommes dues par les entreprises n'ayant pas rempli leurs obligations déclaratives,
- les appels de régularisation conduisant à modifier les montants des cotisations initialement pris en compte par l'Institution.

Ces régularisations sont principalement émises au cours de l'exercice suivant, compte tenu des dates d'arrêté comptable et des délais nécessaires pour recenser les déclarations des entreprises.

C-7.2 Autres créances nées d'opérations directes : autres créances

Cette rubrique enregistre pour l'essentiel les créances issues des entrées de portefeuille et les créances douteuses.

Les créances sur les cotisations non encaissées sont dépréciées créance par créance, en fonction du degré douteux ou litigieux de chaque créance.

C-8 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation sont constitués des agencements et aménagements réalisés sur le bâtiment et des matériels et mobiliers nécessaires à l'exploitation de l'Institution. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition et sont amortis en fonction de leur durée de vie :

Agencement - Aménagement - Installation	Linéaire ne pouvant excéder la durée du bail (9 ans)
Matériel de bureau	Linéaire sur cinq ans
Matériel informatique et technique	Linéaire sur trois, quatre ou cinq ans
Mobilier de bureau	Linéaire ne pouvant excéder la durée du bail (9 ans)

C-9 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Ce poste regroupe essentiellement les revenus courus non échus et les charges constatées d'avance, ainsi que les différences négatives (décotes) entre les valeurs d'achat et les valeurs de remboursement des placements financiers amortissables.

PASSIFS

C-10 FONDS PROPRES ET PASSIFS SUBORDONNES

C-10.1 Fonds propres : autres réserves - réserve de capitalisation

Les fonds propres de l'Institution comprennent la réserve de capitalisation, dans le poste des autres réserves. Elle est destinée à prémunir l'Institution contre le risque de dépréciation des valeurs comprises dans son actif et à la diminution de leur revenu. Elle est alimentée par les plus-values, nettes d'impôt, dégagées lors des cessions de titres obligataires et réduite en cas de moins-values.

C-10.2 Fonds propres : autres réserves - réserve spéciale de solvabilité

Les fonds propres de l'Institution comprennent la réserve spéciale de solvabilité, dans le poste des autres réserves. Elle correspond à la quote-part du résultat fiscal non imposé dont les Institutions de Prévoyance ont bénéficié dans le cadre de leur passage au régime fiscal de droit commun (article 206-1 du CGI) en 2012 et en 2013. Cette réserve s'élève à 2,3 millions d'euros. Elle n'a pas été mouvementée depuis sa constitution.

C-10.3 Passifs subordonnés : prêt subordonné

Un prêt subordonné d'un montant de 2,0 millions d'euros a été souscrit en décembre 2006 pour une durée indéterminée aux fins de renforcer la marge de solvabilité. Les intérêts sont payables tous les ans à terme échu. Les conditions contractuelles ne prévoient pas de clause et/ou d'indexation particulière en termes de rémunération, pouvant par exemple inciter l'emprunteur à rembourser par anticipation.

C-11 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques couvrent les engagements nés des contrats assurés par l'Institution. Les règles de comptabilisation et d'évaluation des provisions techniques sont décrites au Titre IV du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015. Elles doivent être suffisantes pour le règlement intégral de ses engagements vis-à-vis des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires de contrats et des entreprises réassurées. La part à la charge des réassureurs figure en contrepartie à l'actif du bilan.

C-11.1 Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques concernent les risques décès et arrêt de travail assurés par l'Institution. Elles représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés.

Concernant l'Institution, les engagements correspondent à la valeur actuelle des prestations à payer, compte tenu de la durée probable de versement des rentes ou indemnités, majorée des frais de gestion futurs. Ces derniers sont pris en compte à hauteur d'un pourcentage des engagements techniques.

Pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes restant à payer, augmentée des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques sont calculées dossier par dossier, en utilisant les tables de mortalité et les tables de maintien en incapacité et en invalidité définies par les articles 600-2 et suivants du règlement ANC 2015-11, ainsi qu'un taux d'actualisation compris dans les limites réglementaires de l'article 142.2 au 142.4 du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre.

Ainsi, le taux d'actualisation des provisions mathématiques retenu pour les risques vie est de 1,75% pour la survenance 2025 (1,75% pour la survenance 2024) pour un taux technique vie maximum réglementaire s'établissant à 1,75% au 31 décembre 2025.

Le taux d'actualisation des provisions mathématiques retenu pour les risques non-vie est de 2,41% (il était de 2,27% dans les comptes 2024) pour un taux technique non vie maximum réglementaire s'établissant à 2,41% au 31 décembre 2025 (2,28% au 31 décembre 2024).

C-11.2 Provisions pour sinistres à payer

Les provisions mathématiques, calculées dossier par dossier sur les risques décès et arrêt de travail, sont complétées par des provisions pour sinistres inconnus, évaluées sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des sinistres dans le temps.

Les sinistres connus mais non encore réglés font l'objet d'un provisionnement dossier par dossier.

Les provisions pour sinistres à payer sont complétées si nécessaire par un chargement de gestion destiné à couvrir les frais de gestion futurs attachés à ces sinistres. Ces derniers sont pris en compte à hauteur d'un pourcentage des provisions.

Les provisions pour sinistres à payer au titre des contrats frais de santé sont estimées sur la base des cadences de règlement observées au cours des exercices antérieurs.

C-11.3 Provisions d'égalisation et pour participation aux excédents

Pour les régimes de branches professionnelles couverts par l'Institution ainsi que pour certains grands comptes d'entreprises, des provisions d'égalisation et pour participation aux excédents peuvent être alimentées à partir des excédents techniques et financiers, conformément aux clauses contractuelles prévues par les régimes et contrats concernés.

C-11.4 Provision pour risques en cours

Pour se préserver de l'évolution des résultats sur l'exercice en cours et à venir, l'Institution peut constituer une provision pour risques en cours lorsque la charge de sinistres futurs est estimée supérieure aux primes jusqu'à la prochaine échéance de la révision de la prime.

C-11.5 Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués conformément aux dispositions de l'article R.343-5 du code des assurances.

Les plus ou moins-values latentes sont calculées sur la moyenne des valeurs de réalisation des 30 derniers jours de l'exercice clos, conformément à la réglementation en vigueur.

A fin 2025, les placements mentionnés à l'article R.343-10 sont en situation de plus-value latente globale. Aucune provision pour risque d'exigibilité n'est constituée dans les comptes 2025 de l'Institution.

C-11.6 Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est définie à l'article R.343-3 du code des assurances. Elle est calculée selon les règles décrites aux articles 142-7 et 142-8 du règlement ANC 2015-11.

La provision pour aléas financiers couvre l'insuffisance de rendement de l'actif par rapport aux intérêts techniques, sans tenir compte de l'impact de la réassurance. Elle est à constituer lorsque le taux d'intérêt technique moyen est supérieur à 80% du taux de rendement comptable des actifs de l'Institution.

Après autorisation de l'ACPR, Uniprévoyance utilise la méthode prévue à l'alinéa 4 de l'article A.341-1 du code des assurances, laquelle n'entraîne pas de constitution de provision pour aléas financiers dans les comptes de l'Institution depuis 2019.

C-11.7 Autres provisions – portabilité des droits

La loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi a modifié le mode de financement et la durée de la portabilité des droits en santé et en prévoyance pour les salariés dont le contrat de travail est rompu, dès lors que cette rupture ouvre droit à la prise en charge par l'assurance chômage.

L'application du dispositif de portabilité est applicable depuis le 1er juin 2014 pour les garanties frais de santé et le 1er juin 2015 pour les garanties prévoyance (incapacité de travail, invalidité et décès).

L'article L.911-8 du Code de la Sécurité sociale prévoit que les anciens salariés bénéficiaires de la portabilité continuent de bénéficier des mêmes garanties que les salariés en activité, de sorte que toute évolution du contrat en vigueur dans l'entreprise concerne aussi les personnes en portabilité. Dans ce cadre, en cas de changement d'assureur dans l'entreprise, le nouvel assureur doit aussi prendre en charge les anciens salariés de l'entreprise en portabilité, tout en respectant pour les garanties prévoyance, les dispositions de l'article 7 de la loi Evin du 31 décembre 1989 pour les prestations en cours de service.

Compte tenu de ces dispositions, Uniprévoyance ne constitue pas de provision spécifique au titre de la portabilité des droits dans ses comptes annuels.

C-12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif aux passifs applicables au 1^{er} janvier 2002. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

C-13 DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Elles comprennent notamment les comptes courants vis-à-vis des réassureurs, les dettes envers les établissements de crédit et les dettes sociales et fiscales.

C-14 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ce poste regroupe essentiellement les différences positives (surcotes) entre les valeurs d'achat et les valeurs de remboursement des placements financiers amortissables.

AUTRES ELEMENTS

C-15 REASSURANCE

La réassurance est l'acte par lequel l'Institution cède à un tiers réassureur une partie des risques qu'elle a souscrits en contrepartie d'une rémunération.

Dans le cas de l'Uniprévoyance, tous les traités signés avec ses réassureurs prévoient une cession des prestations en contrepartie de la cession de la prime. Il s'agit d'une réassurance en quote-part.

Conformément à l'article R 332-16 du code des assurances, il est inscrit dans les comptes de l'Institution des dépôts d'espèces en garantie des engagements cédés.

Lorsque les engagements cédés ne font pas l'objet d'un dépôt espèces, Uniprévoyance demande annuellement aux réassureurs le nantissement de valeurs lui permettant de couvrir et de garantir ces engagements.

Pour le risque maladie (frais de santé), une partie de la prime est conservée par l'Institution pour financer les taxes à reverser à l'URSSAF.

C-16 ACCEPTATIONS

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou, en l'absence d'informations suffisantes, sur la base d'estimations.

C-17 PRESTATIONS SANTE

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L 163-33 et R 161-43 du Code de la Sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

C-18 DELEGATION DE GESTION

Uniprévoyance a fait le choix de déléguer une partie de ses activités de liquidation des prestations ou d'appels des cotisations. La délégation accordée est formalisée par un protocole de délégation qui définit les termes de la collaboration et les contraintes légales et réglementaires auxquelles chaque délégataire doit répondre, le reporting du délégataire auprès de l'Institution ainsi que les modalités financières. Pour contrôler les opérations ainsi déléguées, il est notamment défini annuellement un plan d'audit portant sur l'ensemble de la relation avec le délégataire.

C-19 IMPÔTS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le régime fiscal de l'Institution est le régime d'imposition de droit commun, prévu à l'article 206-1 du Code Général des Impôts.

C-20 COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées par nature, puis ventilées par destination pour l'établissement des comptes de résultats techniques et non technique. Elles sont présentées en :

- charges techniques relatives aux opérations de gestion des activités de couverture des risques,
- charges non techniques relatives essentiellement aux opérations d'action sociale,
- charges considérées comme exceptionnelles, dans la mesure où elles ont, par nature, un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation.

Les charges techniques sont classées selon qu'elles se rapportent aux opérations vie ou non vie, en fonction des destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres,
- les frais d'acquisition des contrats,
- les frais d'administration et de gestion,
- les charges de gestion des placements,
- les autres charges techniques qui ne peuvent être affectées ni directement ni par application d'une clé à l'une des destinations précédentes.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement pour les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge recouvre plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est imputée aux différents comptes par destination en application de clés de répartition.

Les clés de répartition sont définies par sections homogènes correspondant aux différents services de l'Institution. Elles sont mises à jour annuellement pour tenir notamment compte des évolutions de l'Institution (fonctionnelles, commerciales...).

C-21 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE DU PERSONNEL

Les engagements conventionnels relatifs aux indemnités de fin de carrière du personnel de l'Institution ont fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2025, pour un montant de 1 433 milliers d'euros. Ces engagements sont valorisés selon la norme comptable internationale IAS 19. Afin de financer cet engagement, l'Institution a souscrit un contrat d'indemnités de fin de carrière. L'engagement net au titre des indemnités de départ en retraite s'élève à 955 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et figure dans les engagements donnés des engagements hors bilan.

D – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET HORS BILAN

Les chiffres reportés dans l'ensemble des annexes sont en milliers d'euros.

D-1 ANALYSE DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

D-1.1 Evolution des actifs incorporels et des placements

Valeurs brutes en K€	31/12/2024	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Reclassement	31/12/2025
Actifs incorporels	5 368	-	597	71	4 842
Sous-total	5 368	-	597	71	4 842
Autres placements	178 580	1 334 588	1 334 108		179 060
Dépôts Espèces chez les cédantes	176 237	192 352	176 237		192 352
Sous-total	354 816	1 526 940	1 510 344	-	371 412
Total	360 184	1 526 940	1 510 941	71	376 254

Amortissements et provisions	31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31/12/2025
Actifs incorporels	4 560	44	588	10	4 027
Sous-total	4 560	44	588	10	4 027
Autres placements	577	461	-		1 038
Dépôts Espèces chez les cédantes	-	-	-		-
Sous-total	577	461	0		1 038
Total	5 138	504	588	10	5 065

Valeurs nettes	31/12/2024				31/12/2025
Actifs incorporels	807	-44	9	61	815
Sous-total	807	-44	9	61	815
Autres placements	178 002	1 334 127	1 334 108		178 022
Dépôts Espèces chez les cédantes	176 237	192 352	176 237		192 352
Sous-total	354 239	1 526 480	1 510 344	-	370 374
Total	355 047	1 526 436	1 510 354	61	371 189

D-1.11 Tableau des amortissements et dépréciations

Valeurs brut	Durée Amortissemen t	Mode d'amortissemen t	Amortissements et dépréciations cumulés à l'ouverture 2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassificat ion	Amortissements et dépréciations cumulés à la clôture 2025
Immobilisation I à 4 ans		linéaire	4 560	44	(588)	10	4 027
Immobilisation I à 9 ans		linéaire	2	0	(1)	-	1
Immobilisation	-	-	577	461	-	-	1 038
Total			5 139	505	(589)	10	5 066

D-1.2 État récapitulatif des placements

	Valeur brute inscrite au bilan (1)	Valeur nette	Valeur de réalisation (2)
I. Placements			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours :			
- dans l'OCDE	0	0	0
- hors de l'OCDE			
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPC :	6 318	5 280	5 280
- dans l'OCDE	6 318	5 280	5 280
- hors de l'OCDE			
3. Parts d'OPC (autres que celles visées au 4) :	16 458	16 458	20 581
- dans l'OCDE	16 458	16 458	20 581
- hors de l'OCDE			
4. Parts d'OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe :	23 358	23 358	24 416
- dans l'OCDE	23 358	23 358	24 416
- hors de l'OCDE			
5. Obligations et autres titres à revenus fixes :	100 550	100 198	96 606
- dans l'OCDE	100 550	100 198	96 606
- hors de l'OCDE			
6. Prêts hypothécaires			
- dans l'OCDE			
- hors de l'OCDE			
7. Autres prêts et effets assimilés :			
- dans l'OCDE			
- hors de l'OCDE			
8. Dépôts auprès des cédantes :	192 352	192 352	192 352
- dans l'OCDE	192 352	192 352	192 352
- hors de l'OCDE			
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	32 375	32 375	32 375
- dans l'OCDE	32 375	32 375	32 375
- hors de l'OCDE			
TOTAL Dépôts	224 727	224 727	224 727
10. Actifs représentatifs des opérations en unités de compte :			
- placements immobiliers;			
- titre à revenu variable, autres que des parts d'OPC;			
- OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe;			
- autres OPC			
- obligations et autres titres à revenus fixe			
11. Total des lignes I à 10	371 412	370 022	371 611
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R.343-9 (titres amortissables)	100 550	100 198	96 606
- placements évalués selon l'article R.343-10 (titres non amortissables)	270 862	269 824	275 004
- placements évalués selon l'article R.332-5 (contrats à capital variable)			
- Autres			
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que celles ci-dessous;	179 061	177 669	179 258
- valeurs garantissant les engagement pris au titre de la branche 25 (gestion de fonds collectifs);			
- valeurs déposées chez les cédantes	192 352	192 352	192 352
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'article L.932-24 en France (branche 26);			
- autres affectations ou sans affectation			
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques).	371 412	370 022	371 611
III. Valeurs appartenant à des organismes au titre de la branche 25			

(1) Y compris les amortissements et reprises de différences sur prix de remboursement constatées pour les titres amortissables

(2) Valeur calculée selon les règles fixées par l'article R. 343-10

D-1.3 Etat des placements et autres informations

Le solde déjà amorti ou repris de la différence entre le prix d'achat des obligations et titres à revenus fixes et leur valeur de remboursement, conformément à l'article R 343-9, se détaille comme suit :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Total A2Z-Placements	370 374	354 239
Total Placements inscrits à l'actif	370 374	354 239
+ Amortissements des différences sur prix de remboursement	593	594
- Différences sur prix de remboursement à percevoir	945	796
Total	370 022	354 037

D-1.4 Filiales et participations

Uniprévoyance ne détient pas de filiale ou de titres de participation au 31 décembre 2024, au 31 décembre 2025 ou au cours de l'année 2025.

D-2 VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES

D-2.1 État des créances

En K€	31/12/2025	31/12/2024
CREANCES NEES D'OPERATIONS DIRECTES	263 150	248 251
- Cotisations émises non encaissées	246 994	242 117
- Autres créances nées d'opérations directes	16 156	6 133
CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	25 036	27 750
AUTRES CREANCES	2 771	2 753
- Personnel et comptes rattachés	38	35
- Etat, impôts et taxes et organismes sociaux	-	473
- Autres débiteurs divers	2 733	2 244
AVOIRS EN BANQUE ET CAISSE	871	144
TOTAL	291 828	278 897

L'échéance de l'ensemble des créances est à moins d'un an.

D-2.2 État des dettes

En K€	31/12/2025	31/12/2024
DETTE DES CESSIONNAIRES	193 911	168 411
- Dettes espèces reçues des rétrocessionnaires	193 911	168 411
DETTE NEES D'OPERATIONS DIRECTES	264 978	245 572
DETTE NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	9 356	22 227
DETTE ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	-	561
AUTRES DETTES	34 288	40 486
- Emprunts-depots & cautionnemnt recus	26	26
- Personnel et comptes rattachés	1 822	1 896
- Etat, impôts et taxes et organismes sociaux	22 745	26 251
- Autres créditeurs divers	9 695	12 313
TOTAL	502 533	477 257

L'échéance de l'ensemble des dettes est à moins d'un an.

D-2.3 Flux de l'exercice des opérations gérées pour une union : OCIRP

Uniprévoyance est membre de l'union OCIRP, elle gère pour son compte des rentes décès, encaisse les cotisations, et reçoit une rémunération de gestion assise sur les cotisations encaissées.

En K€	2025	2024
Cotisations encaissées	371	440
Prestations versées	228	98

D-3 DETAIL DES ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

En K€	A – Valeurs Brutes				B – Amortissements et Provisions				Valeurs Nettes (A-B)	
	2024	Entrées	Sorties	2025	2024	Dotations	Reprises	2025	2024	2025
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel informatique et Technique	1 922	90	-1 189	823	1 482	219	-1 103	598	440	225
Matériel de bureau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier	277	0	0	277	71	26	0	97	206	181
Agencements - Aménagement - Installation	615	7	0	622	63	69	0	132	552	490
Immobilisations corporelles	2 815	97	-1 189	1 723	1 616	313	-1 103	827	1 198	896
Acompte / actifs corporels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Depot et Cautionnement	140	7	0	147	0	0	0	0	140	147
Total des Actifs Corporels d'exploitation	2 955	104	-1 189	1 870	1 616	313	-1 103	827	1 339	1 043

D-4 FONDS PROPRES

	31/12/2024	Mouvements de l'exercice		31/12/2025
		Affectation 2024(*)	Autres	
Fonds d'établissement	5 000	-	-	5 000
Fonds général de réserve	117 040	3 846	-	120 886
Autres Réserves	5 797	0	-	5 798
Réserve des Fonds sociaux	300	-	-	300
Réserve de capitalisation	5 248	-	(52)	5 196
Autres Réserves	128 385	3 846	(52)	132 179
Résultat en instance d'affectation	3 846	2 538	(3 846)	2 538
Report à Nouveau	-	-	-	-
Fonds propres	137 231	6 384	(3 898)	139 718
Passifs subordonnés	2 000			2 000
Fonds propres et Passifs Subordonnés	139 231	6 384	(3 898)	141 718

(*) Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale d'Uniprévoyance du 16 juin 2025

D-5 DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2024		Dotation		Reprise	31/12/2025
					Utilisée Non utilisée	
Provision pour charges	534	161			534	161
Provision pour risques divers	0	310			0	310
Total des provisions pour risques et charges	534	471			534	471

D-6 DETAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES

D-6.1 Provisions Techniques vie

	31/12/2025			31/12/2024		
	Provisions brutes	Part cessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part cessionnaires	Provisions nettes
Provisions d'assurance vie	236 324	236 122	203	239 935	239 730	205
Provisions sinistres à payer	78 073	78 042	31	85 122	85 091	31
Provisions/participation excédent & risque	8 747	8 747	0	5 185	5 185	0
Provisions d'égalisation	25 760	25 760	0	15 259	15 259	0
Autres Provisions techniques	1 149	1 149	0	968	968	0
Provisions Techniques Vie	350 052	349 819	233	346 470	346 234	236

D-6.2 Provisions Techniques Non Vie

	31/12/2025			31/12/2024		
	Provisions brutes	Part cessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part cessionnaires	Provisions nettes
Provisions sinistres à payer non vie	204 489	190 135	14 355	200 929	186 956	13 973
Provisions pour participation aux excédent	38 417	33 168	5 249	25 238	20 938	4 300
Provisions d'égalisation	20 553	20 553	0	12 701	12 701	0
Autres Provisions techniques	807 815	806 219	1 597	784 051	782 484	1 566
Provisions Techniques Non Vie	1 071 274	1 050 074	21 200	1 022 919	1 003 079	19 840

D-7 DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION

En K€	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF		
Amort. Diff/prix remboursement (décote)	593	594
Charges constatées d'avance	953	790
Intérêts et dividendes courus non échus	1 540	1 409
Total Actif	3 086	2 793
PASSIF		
Autres Comptes de Régularisation	47	181
Diff/ prix de remboursement à recevoir (surcote)	945	796
Produits constatés d'avance	-	-
Total Passif	992	977

E – INFORMATIONS SUR LES POSTES DES COMPTES DE RESULTAT

E-1 ETAT DES COTISATIONS

E-1.1 Cotisations - Opérations Vie

	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Part Réassureur	Net	Brut	Part Réassureur	Net
Cotisations émises en France	145 944	-145 721	223 233	131 902	-131 902	0
Entrées de Portefeuille	3 617	-3 617	0	481	-481	0
Cotisations Vie	149 561	-149 338	223 233	132 383	-132 383	0

E-1.2 Cotisations - Opérations Non Vie

	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Part Réassureur	Net	Brut	Part Réassureur	Net
Cotisations émises en France	944 105	-916 461	27 643	887 310	-862 612	24 699
Entrées de Portefeuille	17 395	-17 336	59	1 421	-1 416	5
Cotisations Non Vie	961 500	-933 798	27 702	888 731	-864 028	24 703

E-2 ETAT DES PRESTATIONS

E-2.1 Charges de Sinistres - Opérations Vie

	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Part Réassureur	Net	Brut	Part Réassureur	Net
Prestations Payées	83 139	-83 132	6	63 388	-63 388	0
Sortie de portefeuille	15 516	-15 516	0	2 566	-2 566	0
Variation provisions sinistres à payer	-7 049	7 049	0	-9 994	9 994	0
Frais de gestion de sinistres	2 617	-1 446	1 171	2 975	-1 267	1 708
Charges de sinistres	94 223	-93 045	1 178	58 935	-57 227	1 708

E-2.2 Charges sinistres - Opérations Non Vie

	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Part Réassureur	Net	Brut	Part Réassureur	Net
Prestations Payées	769 466	-746 709	22 757	734 007	-711 258	22 749
Sortie de portefeuille	28 875	-28 875	0	9 284	-9 284	0
Variation provisions sinistres à payer	3 561	-3 179	381	12 503	-11 775	728
Frais de gestion de sinistres	29 025	-25 774	3 251	28 778	-25 036	3 742
Charges de sinistres	830 925	-804 537	26 389	784 572	-757 352	27 219

E-3 CHARGE DES PROVISIONS TECHNIQUES

E-3.1 Charge des provisions - Opérations Vie

	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Part Réassureur	Net	Brut	Part Réassureur	Net
Charges des provisions	-3 611	3 608	-3	8 187	-8 183	4
Provisions d'égalisation	10 500	-10 500	0	2 865	-2 865	0
Autres provisions techniques	179	-179	0	797	-797	0
Charges Provisions Techniques Vie	7 068	-7 071	-3	11 850	-11 845	4
Réserve Générale	3 556	-3 562	-5	-2 395	2 332	-63
Participation aux résultats	3 556	-3 562	-5	-2 395	2 332	-63
Charges Provisions Assurance	10 625	-10 633	-8	9 455	-9 513	-58

E-3.2 Charge des provisions - Opérations Non Vie

	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Part Réassureur	Net	Brut	Part Réassureur	Net
Provisions Mathématiques	22 449	-22 449	0	20 353	-20 353	0
Provisions pour Risques	30	0	30	111	0	111
Autres provisions	1 557	-1 557	0	2 303	-2 303	0
Provisions Egalisation	7 851	-7 851	0	-3 393	3 393	0
Charges Provisions Techniques Non Vie	31 887	-31 856	30	19 374	-19 263	111
Réserve Générale	12 762	-12 230	532	-9 892	8 689	-1 203
Participation aux résultats	12 762	-12 230	532	-9 892	8 689	-1 203
Charges Provisions Assurance	44 649	-44 086	562	9 482	-10 574	-1 092

E-4 PRODUITS ET CHARGES TECHNIQUES

E-4.1 Produits Techniques

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Produits /Frais de Gestion Délégée	1 446	1 267
Produits /Frais d'acquisition	4 044	4 197
Produits Gestion	1 590	1 889
Autres produits Techniques	4 872	4 333
Autres produits techniques - Opérations Vie	11 950	11 684
Produits /Frais de Gestion Délégée	25 774	25 036
Produits /Frais d'acquisition	24 575	24 097
Produits Gestion	15 923	16 092
Autres produits Techniques	20 004	18 318
Autres produits techniques - Opérations Non Vie	86 276	83 543
Total - Autres Produits Techniques	98 226	95 227

E-4.2 Charges Techniques

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Charges de gestion sinistres	2 591	2 948
Frais d'acquisition & d'administration	7 740	7 655
Autres charges Techniques	823	909
Autres charges techniques - Opérations Vie	11 155	11 513
Charges de gestion sinistres	29 025	28 778
Frais d'acquisition & d'administration	54 579	49 862
Autres charges Techniques	6 587	5 996
Autres charges techniques - Opérations Non Vie	90 191	84 636
Total - Autres Charges Techniques	101 346	96 148

E-5 PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Produits placements		
Revenu des placements financiers	3 248	3 526
Revenus provenant de la réalisation des placements	2 171	3 483
Autres produits de placements	182	232
Total Produits de Placements	5 601	7 241
Charges placements		
Frais de gestion des placements et intérêts	717	1 242
Pertes provenant de la réalisation des placements	93	-
Autres charges des placements	643	542
Total Charges de Placements	1 453	1 784
Résultat Financier	4 148	5 457

E-6 PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

E-6.1 Produits et charges exceptionnelles

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels divers	0	1
Charges exceptionnelles diverses	-3	0
Total	-3	1

E-6.2 Produits et charges non techniques

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits non techniques	64	0
Produits actions sociales	1 303	1 822
Total produits non techniques	1 367	1 822
Autres charges non techniques	-20	0
Charges actions sociales	-2 352	-3 651
Total charges non techniques	-2 372	-3 651
Total	-1 005	-1 828

Dont Action sociale

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux Fonds Sociaux		
Contractuels	1 279	1 792
Produits Action Sociale	24	30
Produits d'Action Sociale	1 303	1 822
Interventions sociales :	-1 621	-2 121
- à caractère individuel	-160	-152
- autres	-1 460	-1 969
Services sociaux :	0	0
Autres charges :	-731	-1 530
- frais de fonctionnement	-731	-1 530
Charges d'Action Sociale	-2 352	-3 651
RESULTAT DE L'ACTION SOCIALE	-1 049	-1 828

E.6.3 Impôt sur les bénéfices

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur bénéfices	-1 684	-1 535
Total	-1 684	-1 535

E-7CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Comptabilisation par nature :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Services extérieurs	11 759	12 371
Impôts et taxes	2 719	2 504
Rémunérations et charges attachées	11 204	10 264
Dotation aux provisions et amortissemen	340	436
Charges diverses de gestion courante (*)	79 801	76 468
Charges financières	964	929
Charges exceptionnelles	25	31
Total	106 812	103 003

(*) elles comprennent notamment les commissions d'apport et la rémunération des délégataires y compris pour les affaires acceptées en réassurance

Ces montants font l'objet de l'affectation par destination suivante :

En K€	31/12/2025			Total	31/12/2024
	Technique Vie	Technique Non Vie	Non technique		Total
Frais de gestion des sinistres	2 617	29 025	-	31 641	31 753
Frais d'acquisition	4 555	28 072	-	32 627	31 303
Frais d'administration	3 185	26 437	-	29 622	26 072
Frais de gestion des placements	717	-	-	717	1 242
Autres charges des placements	643	-	-	643	542
Pertes / réalisation des placements	93	-	-	93	-
Impôts et taxes	-	-	1 684	1 684	1 535
Autres charges	823	6 587	2 372	9 783	10 512
Charges exceptionnelles	-	-	3	3	43
Total	12 633	90 121	4 058	106 812	103 003

F – COMPTES DE RESULTAT PAR CATEGORIE

F-1 OPERATIONS VIE

	Opérations collectives en cas de décès Catégorie 6	Opérations collectives en cas de Vie Catégorie 7	Acceptations en réassurance (Vie) Catégorie 19	Total Opérations Vie 2025	Total Opérations Vie 2024
Cotisations émises en France	131 118	0	18 443	149 561	132 383
Charges des prestations	84 967	-3	16 327	101 291	70 784
Prestations et frais payés	78 172	0	16 051	94 223	58 935
Charges des provisions techniques (hors prélèvements)	6 796	-3	275	7 068	11 850
A - Solde de souscription	46 151	3	2 116	48 270	61 599
Frais d'acquisition nets	472	0	39	512	404
Autres charges de gestion nettes	-2 459	0	6	-2 453	-2 258
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 987	0	45	-1 942	-1 854
Produit net des placements	152	0	-114	38	54
Participation aux résultats	-3 562	0	5	-3 556	2 395
C - Solde financier	-3 410	0	-109	-3 518	2 449
Cotisations cédées	130 895	0	18 443	149 338	132 383
Part des réassureurs dans les prestations payées	77 020	0	16 025	93 045	57 227
Part des réassureurs dans la charge de prov. Techniques	6 796	0	275	6 995	11 845
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	3 562	0	0	3 562	-2 332
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0
D - Solde de réassurance	-43 518	0	-2 142	-45 736	-65 643
RESULTAT TECHNIQUE VIE	1 210	3	-180	1 033	258
Hors Compte					
Provision pour sinistres à payer (clôture)	61 381	0	16 692	78 073	85 122
Provision pour sinistres à payer (ouverture)	69 445	0	15 677	85 122	95 115
Provision pour sinistres à payer -Variation	-8 064	0	1 015	-7 049	-9 994
Provisions techniques brutes à la clôture	242 044	203	20 986	263 233	256 163
Provisions techniques brutes à l'ouverture	235 248	205	20 709	256 163	244 284
Autres provisions techniques -Variation	6 796	-3	277	7 070	11 879
Provisions participation excédents (clôture)	8 747	0	0	8 747	5 185
Provisions participation excédents (ouverture)	5 185	0	0	5 185	7 518
Provision participation excédents -Variation	3 562	0	0	3 562	-2 332
Variation (Y compris les prélèvements)	2 293	-3	1 292	3 582	-447

F-2 OPERATIONS NON VIE

	Dommages corporels (Non vie) Catégorie 21	Acceptations en Réassurance (Non vie) Catégorie 29	Total Opérations Non Vie 2025	Total Opérations Non Vie 2024
Cotisations émises en France	823 765	137 735	961 500	888 731
Charges des prestations	736 583	126 229	862 812	803 946
Prestations et frais payés	711 684	119 241	830 925	784 572
Charges des provisions techniques (hors prélèvements)	24 899	6 988	31 887	19 374
A - Solde de souscription	87 182	11 506	98 688	84 785
Frais d'acquisition nets	3 201	296	3 497	2 605
Autres charges de gestion nettes	-5 931	3 099	-2 832	-5 577
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-2 730	3 395	665	-2 972
Produit net des placements	647	0	647	824
Participation aux résultats	-3 567	-9 195	-12 762	9 892
C - Solde financier	-2 921	-9 195	-12 115	10 716
Cotisations cédées	821 501	112 296	933 798	864 028
Part des réassureurs dans les prestations payées	707 413	97 123	804 537	757 352
Part des réassureurs dans la charge de prov. Techniques	24 899	6 958	31 856	19 263
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	3 890	8 339	12 230	-8 689
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0
D - Solde de réassurance	-85 299	124	-85 175	-96 101
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	1 692	-959	733	2 372
Hors Compte				
Provision pour sinistres à payer (clôture)	137 112	67 378	204 489	200 929
Provision pour sinistres à payer (ouverture)	140 280	60 648	200 929	188 426
Provision pour sinistres à payer -Variation	-3 169	6 729	3 561	12 503
Provision d'égalisation (clôture)	19 581	972	20 553	12 701
Provision d'égalisation (ouverture)	11 259	1 442	12 701	16 094
Provision pour égalisation -Variation	8 321	-470	7 851	-3 393
Autres provisions techniques (clôture)	708 357	99 459	807 815	784 051
Autres provisions techniques (ouverture)	691 779	92 271	784 051	761 252
Autres provisions techniques -Variation	16 577	7 187	23 765	22 799
Provisions participation excédents (clôture)	18 669	19 748	38 417	25 238
Provisions participation excédents (ouverture)	14 778	10 460	25 238	34 920
Provision participation excédents -Variation	3 890	9 288	13 179	-9 682
Variation (Y compris les prélèvements)	25 621	22 734	48 355	22 227

F-3 OPERATIONS TOTAL

	Opérations Directes	Acceptations en Réassurance	Total Opérations	Total Opérations
	2025	2025	2025	2024
Cotisations émises en France	954 883	156 178	1 111 061	1 021 114
Charges des prestations	821 547	142 555	964 103	874 730
Prestations et frais payés	789 855	135 292	925 148	843 506
Charges des provisions techniques (hors prélèvements)	31 692	7 263	38 955	31 224
A - Solde de souscription	133 335	13 623	146 958	146 384
Frais d'acquisition nets	3 673	335	4 008	3 010
Autres charges de gestion nettes	-8 390	3 105	-5 285	-7 835
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-4 717	3 440	-1 277	-4 825
Produit net des placements	798	-114	684	878
Participation aux résultats	-7 129	-9 189	-16 318	12 287
C - Solde financier	-6 331	-9 303	-15 634	13 165
Cotisations cédées	952 396	130 739	1 083 135	996 411
Part des réassureurs dans les prestations payées	784 433	113 149	897 582	814 579
Part des réassureurs dans la charge de prov. Techniques	31 695	7 233	38 928	31 108
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	7 452	8 339	15 791	-11 021
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0
D - Solde de réassurance	-128 817	-2 018	-130 835	-161 745
RESULTAT TECHNIQUE GLOBAL	2 905	-1 139	1 766	2 630
Hors Compte				
Provision pour sinistres à payer (clôture)	198 493	84 070	282 562	286 051
Provision pour sinistres à payer (ouverture)	209 725	76 325	286 051	283 542
Provision pour sinistres à payer -Variation	-11 233	7 744	-3 488	2 509
Provision d'égénéralisation (clôture)	19 581	972	20 553	12 701
Provision d'égénéralisation (ouverture)	11 259	1 442	12 701	16 094
Provision pour égénéralisation -Variation	8 321	-470	7 851	-3 393
Autres provisions techniques (clôture)	950 604	120 444	1 071 048	1 040 213
Autres provisions techniques (ouverture)	927 233	112 980	1 040 213	1 005 536
Autres provisions techniques -Variation	23 370	7 464	30 835	34 678
Provisions participation excédents (clôture)	27 416	19 748	47 164	30 424
Provisions participation excédents (ouverture)	19 964	10 460	30 424	42 438
Provision participation excédents -Variation	7 452	9 288	16 740	-12 014
Variation (Y compris les prélèvements)	27 911	24 026	51 937	21 780

G – AUTRES INFORMATIONS

G-1 EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié

	2025	2024
Cadre	80,3	73,3
Non Cadre	39,9	39,1
Effectif Total	120,2	112,4

Personnel mis à disposition

	2025	2024
Cadre	0,8	0,8
Non Cadre	-	-
Effectif Total	0,8	0,8

G-2 REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Indemnités allouées aux membres du Conseil d'Administration :
Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont gratuites.

Rémunération des mandataires sociaux :
Concernant les mandataires sociaux, l'information n'est pas communiquée puisqu'elle permettrait d'identifier la situation des personnes concernées.

G-3 ENGAGEMENTS AUPRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Il n'y a pas de prêt accordé aux membres du Conseil d'Administration, ni aux membres de la direction. Aucun engagement n'a été pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque.

G-4 HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	2025	2024
Au titre de la mission d'audit légale	130 692	127 842
Services Autres que la Certification des Comptes (SACC)	0	0
Montant total des honoraires versés au titre de l'exercice	130 692	127 842

G-5 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'y a eu aucun engagement de dépenses au titre de la recherche et du développement au cours de l'exercice 2025.

G-6 DEPENSES DE MECENAT

Les dépenses de Mécénat pour l'exercice 2025 s'élèvent à 25 100 € (2024 : 25 000 €) et donnent lieu à un crédit d'impôts d'un montant de 15 060 € (2024 : 15 000 €).

Présentation du rapport général des Commissaires aux Comptes



**forvis
mazars**

45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET

 **Grant Thornton**

GRANT THORNTON
29, rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine

UNIPREVOYANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

GRANT THORNTON
29, rue du Pont - 92200 Neuilly sur Seine
Tél : +33 (0) 1 41 25 85 85
Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Capital de 2 271 184 Euros - RCS Nanterre 632 013 843

UNIPREVOYANCE

Institution de Prévoyance

Siège social : 38-42 rue cuvier - 93100 MONTREUIL

SIREN : 318 990 736

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Institution de prévoyance UNIPREVOYANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institution de prévoyance UNIPREVOYANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport à la commission d'audit et gestion des risques.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note C-17 « Prestations santé » de l'annexe des comptes annuels concernant le caractère déclaratif de certaines prestations de santé.
- La note C-1 « CHANGEMENTS DANS LES REGLES ET METHODES COMPTABLES, D'ESTIMATION OU DE PRESENTATION » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

- Évaluation des provisions pour sinistres inconnus (PSI) au titre des garanties décès et arrêt de travail

Risque identifié	Notre réponse
Un montant de 1 421 M€ est comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre des provisions techniques dans les comptes annuels. Ce solde comprend les provisions pour sinistres inconnus (PSI) au titre des risques décès et arrêt de travail. Comme indiqué dans les notes C.11 et les notes D.6.1&2, les provisions mathématiques et provisions pour sinistres à payer sont cédées en quasi-intégralité. Ces PSI correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus sur l'exercice mais non encore déclarés, évaluée sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des sinistres dans le temps, en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques d'Uniprévoyance. Comme indiqué dans la note C.11.2, la détermination des provisions pour PSI résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques de type Chain Ladder et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Il s'agit pour Uniprévoyance de garanties de type invalidité, incapacité, rente conjoint, rente éducation et décès.	Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié : • A la gestion des sinistres tête par tête permettant la détermination des provisions mathématiques et des provisions pour sinistres à payer ; • Au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables) ; • Aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité ; • A l'application du programme de réassurance. Nous avons réalisé des procédures visant à contrôler la fiabilité des données ayant servi de base aux estimations et nous avons par ailleurs mis en œuvre des procédures analytiques (suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les variations significatives afin d'identifier leurs origines et circonstances et procédé à un examen du dénouement des estimations comptables de l'exercice précédent.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative et du risque d'erreur dans les estimations retenues dans les comptes.	Nos travaux ont également consisté à examiner la robustesse des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que la pertinence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché, ainsi que du contexte économique et financier propre à Uniprévoyance et de notre expérience d'audit. Nous avons par ailleurs procédé à un re-calcul des provisions PSI, pour les garanties susmentionnées, pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par Uniprévoyance. Nous avons examiné l'information correspondante figurant dans l'annexe des comptes annuels.
---	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles relatives à la solvabilité extraites du rapport prévu par l'article L. 355-5 du code des assurances.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'Institution de prévoyance UNIPREVOYANCE par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2000 pour le cabinet FORVIS MAZARS et du 14 juin 2022 pour le cabinet GRANT THORNTON.

Au 31 décembre 2025, le cabinet FORVIS MAZARS était dans la vingt-sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet GRANT THORNTON dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Institution ou de cesser son activité.

Il incombe à la commission d'audit et gestion des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons à la commission d'audit et gestion des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

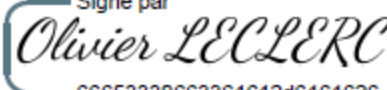
Parmi les éléments communiqués dans le rapport à la commission d'audit et gestion des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également à la commission d'audit et gestion des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec la commission d'audit et gestion des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 13 mai 2026

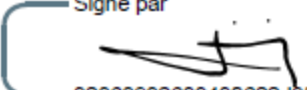
Signé par

 66653330663361612d6161626...

Olivier LECLERC

Associé

GRANT THORNTON

Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2026

Signé par

 32363932633430622d3561323...

Laurent LUCIANI

Associé

Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes





FORVIS MAZARS SA
45 Rue Kléber
92300 Levallois-Perret



GRANT THORNTON
29, rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine

UNIPREVOYANCE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à direction et
conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 834 153

GRANT THORNTON
29, rue du Pont - 92200 Neuilly sur Seine
Tél : +33 (0) 1 41 25 85 85
Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Capital de 2 271 184 Euros - RCS Nanterre 632 013 843

UNIPREVOYANCE

Institution de Prévoyance

Siège social : 38-42 rue cuvier - 93100 MONTREUIL

SIREN : 318 990 736

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'Institution de prévoyance UNIPREVOYANCE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Institution de prévoyance, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'Institution de prévoyance des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article A. 931-3-9 du Code de la Sécurité sociale, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, les informations prévues à l'article A. 931-3-9 du Code de la Sécurité sociale relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article R.931-3-24 du code de la sécurité sociale.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article A. 931-3-8 du code de la sécurité sociale, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de mise à disposition de locaux à la SGAPS UGO par Uniprévoyance

Personnes concernées : Mesdames Béatrice ETEVE, Valérie GRISON et Florence PETIT ; Messieurs Menouar BOUTCHICHE, Halim BRAHMI, Pascal HOCHARD, Thierry JOURDAINE, Bernard LECAT, Olivier LEDUC, Jacques NINEY, administrateurs d'Uniprévoyance et de la SGAPS UGO.

Nature et objet :

Convention de mise à disposition de locaux de bureaux situés au 38-42 Rue Cuvier 93100 Montreuil ainsi qu'à l'utilisation de l'adresse comme domiciliation du siège à compter du 24 avril 2025 à la SGAPS UGO par Uniprévoyance.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2023, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser cette convention.

Modalités : la mise à disposition est effectuée à titre gracieux.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 13 mai 2026

Signé par

 63616461326431352d6264663...

Olivier LECLERC

Associé

Grant Thornton

Neuilly sur Seine, le 13 mai 2026

Signé par

 34333738666630342d6231653...

Laurent LUCIANI

Associé

Les résolutions

PREMIERE RESOLUTION : LES COMPTES

Après que les délégués ont pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale,
- du rapport du Conseil d'Administration sur la délégation de gestion et l'intermédiation,
- de l'exposé des comptes sociaux de l'exercice 2025,
- du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,

la Présidente, Madame Valérie GRISON soumet à leur approbation, les comptes de l'exercice 2025 et l'affectation du résultat de la manière suivante :

Résultat 2025	:	+ 2 538 181,61 €
	=	
Réserve fonds paritaire de garantie (1)	:	+ 2 217,19 €
Fonds général de réserve	:	+ 2 535 964,42 €

(1) le montant cumulé de la réserve pour fonds paritaire de garantie s'élèvera à 188 825,97€ conformément à la notification du fonds paritaire de garantie du 20/10/2025 (en vertu des dispositions des articles L931-41 et R931-12-11 du code de la Sécurité sociale).

DEUXIEME RESOLUTION : AU BUDGET DE L'ACTION SOCIALE

La Présidente, Madame Valérie GRISON soumet à l'approbation des délégués à l'Assemblée Générale la résolution suivante :

Le montant du budget dédié à l'action sociale est fixé à 300 000 € pour l'année 2026.



